



## Les grandes lignes de la *Convention relative aux droits de l'enfant*

**Dix ans après l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la Convention relative aux droits de l'enfant**, on peut dire que ce texte constitue une étape majeure dans le progrès des droits de l'homme dans le monde.

L'enfant, défini comme "tout être humain âgé de moins de 18 ans", est enfin considéré comme un sujet de droit à part entière. Les Etats parties s'engagent aussi à tout mettre en œuvre pour que l'ensemble des droits reconnus aux enfants soient traduits dans leur législation et dans les faits.

### La Convention repose sur quatre principes fondamentaux:

- la non-discrimination,
- l'intérêt supérieur de l'enfant,
- le droit à la vie et au développement,
- la participation de l'enfant aux décisions qui le concernent.

Il en découle un ensemble de droits – droit à l'éducation, à la santé, à la protection contre toute forme de violence et d'exploitation, etc. – qui ne sont guère respectés à l'heure

actuelle dans beaucoup de pays.

**En dix ans, des progrès importants ont néanmoins été réalisés.** De nombreux Etats ont revu leur législation pour l'adapter aux exigences du droit international. Les droits de l'enfant font aussi partie des préoccupations de la communauté internationale.

Les sessions du Comité des droits de l'enfant, institué pour veiller à la mise en œuvre effective de la Convention par les Etats parties, offrent une tribune aux Etats comme aux organisations internationales et non gouvernementales travaillant dans le domaine de l'enfance.

Face aux Etats qui défendent leur application de la Convention, les organisations non gouvernementales, fortes de leurs expériences sur le terrain, peuvent rendre publiques les violations des droits de l'enfant et le manque de mesures concrètes pour les faire respecter.

**La force de la Convention tient à sa quasi universalité.** Plus de 190 Etats l'ont signée et rati-

## EDITORIAL: Joyeux anniversaires!

"Un siècle qui a commencé alors que les enfants n'avaient à peu près aucun droit leur donne en s'achevant l'instrument juridique le plus solide qui non seulement reconnaît mais protège leurs droits fondamentaux" déclare Carole Bellamy, Directrice générale de l'UNICEF. Fin Novembre 1999, la *Convention relative aux droits de l'enfant* fête en effet ses dix ans. Pour célébrer cet anniversaire nous plaçons cette Convention au centre de notre journal, et nous vous présentons plus en détail ce texte souvent cité mais rarement connu. Un feuillet spécial présentant les articles de la convention est par ailleurs joint en annexe.

Il est également un second anniversaire que nous souhaitons célébrer, qui, s'il est bien plus modeste, ne nous tient pas moins à coeur. Ce 3 décembre, Casa Alianza Suisse a en effet soufflé ses deux bougies. Merci à vous qui nous accompagnez et nous faites confiance. Pour célébrer cet anniversaire, nous vous proposons un geste simple et personnel. Le soir du réveillon, allumez une bougie, une pensée pour l'un des enfants de la rue qui bénéficient de votre soutien et de votre amitié.

JÉRÔME VON BURG,  
PRÉSIDENT DE CASA ALIANZA SUISSE

fiée, dont tous les pays d'Amérique centrale et la Suisse. Seuls les Etats-Unis et la Somalie manquent à l'appel.

**L'une de ses faiblesses est l'article 38, qui fixe à seulement 15 ans l'âge minimal pour l'engagement d'enfants dans les forces armées et dans des hostilités.** Un Protocole additionnel facultatif destiné à relever cette limite d'âge à 18 ans est en cours de négociation.

**Enfin il ne faut pas non plus oublier le rôle essentiel des enfants eux-mê-**

mes, qui sont les premiers concernés et qui peuvent se mobiliser pour faire valoir leurs droits. La récente Marche mondiale contre le travail des enfants en offre une belle illustration.

Le respect des droits de l'enfant requiert en effet une mobilisation de l'ensemble de la société pour faire évoluer la législation, les pratiques et les mentalités. Il demande aussi du temps, des moyens, et, surtout, une réelle volonté politique.

## La Convention relative aux droits de l'enfant en Amérique centrale

La *Convention relative aux droits de l'enfant*, signée et ratifiée par tous les Etats d'Amérique centrale, est l'un des piliers de l'action de Casa Alianza en faveur des enfants de la rue. Le fossé entre les normes juridiques et la réalité sociale est immense; les enfants latino-américains sont encore loin de jouir des droits reconnus dans la Convention.

La révision de la législation interne des Etats sur l'enfance a pris beaucoup de temps et n'est pas encore achevée dans certains pays. Au Guatemala, par exemple, l'adoption d'un Code de l'enfance conforme à la Convention est sans cesse reportée. Par contre, au Nicaragua, un *Codigo de la niñez*, qui protège relativement bien les droits énoncés dans la

Convention, est entré en vigueur en 1998. Encore faut-il que ces textes soient appliqués et respectés.

Dans tous les cas, les freins au progrès sont surtout dans la pratique et les difficultés économiques et sociales. Les départements juridiques de Casa Alianza se battent jour après jour pour que cessent les violences policières, les arres-

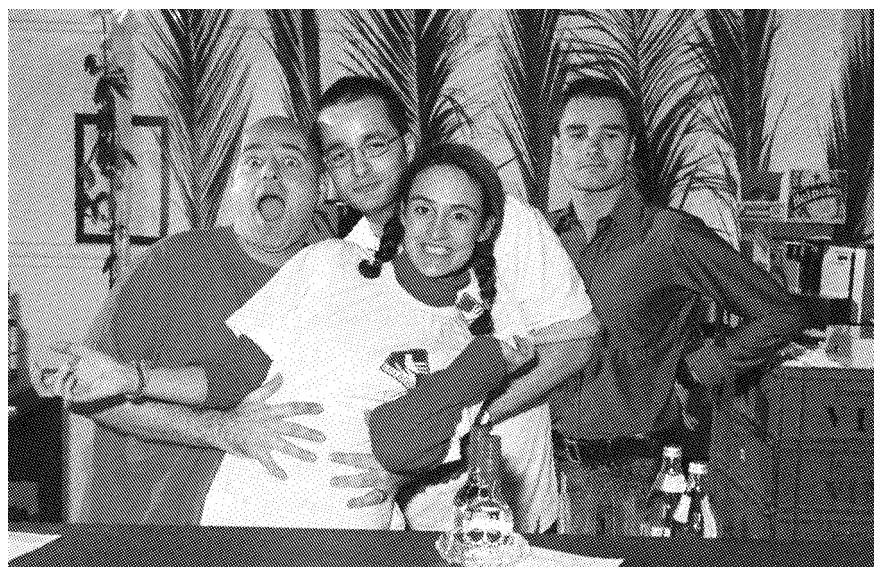
tations arbitraires et la torture contre les enfants de la rue. Des centaines de cas ont été portés devant les cours nationales et internationales.

La dénonciation par Casa Alianza de violations graves des droits de l'enfant – la torture, les trafics internationaux liés à l'adoption ou à l'exploitation sexuelle, l'emprisonnement de mineurs avec des adultes, etc. – place les Etats devant leurs responsabilités.

Le respect de la *Convention relative aux droits de l'enfant* ne doit pas être qu'un engagement formel, mais l'une des priorités d'Etats de droit censés protéger les plus faibles, dont les enfants. La volonté politique est donc essentielle. Elle fait malheureusement trop souvent défaut.

Le respect des droits de l'enfant en Amérique centrale passe également par un travail d'information de la population et des enfants eux-mêmes. Dans des sociétés souvent déchirées par la pauvreté et la violence, Casa Alianza veut donner la parole aux enfants. Ceux-ci peuvent faire progresser la société plus vite que n'importe quel traité international lors qu'ils sont conscients de leurs droits et accompagnés dans leurs démarches.

### Soirée "Contrastes": un pari réussi !



Le bar latino.. (Photo: D. Casagrande.)

#### Un succès incontestable

La soirée "Contrastes" a été organisée le 6 novembre 1999 à Genève. Repas, bars, tombola et danse ont rythmé cette soirée contrastée destinée aux 25-35 ans.

L'engagement inconditionnel des organisateurs (25-35 ans également) et la participation d'environ 600 convives ont permis de récolter plus de 50'000 francs destinés à soutenir, au Nicaragua, un programme de réhabilitation pour les enfants de la rue fortement dépendants de la drogue .

#### Une autre manière de s'engager.

Cette soirée n'a pas été organisée directement par Casa Alianza Suisse,

mais par un comité qui s'est constitué pour l'occasion. De telles actions "satellites" - mais soutenues et suivies par Casa Alianza Suisse - sont à saluer et à encourager, car elles permettent à d'excellentes initiatives de voir le jour.

Au nom de l'Association je tiens donc à féliciter et à remercier tout ceux qui ont rendu cette soirée possible, et particulièrement le comité organisateur qui se composait de : Laurence Roth, Leila Kramis, Stephane Ribordy, Thomas Goossens, Dominique Hug et Grégoire De Rham.

JEROME VON BURG

Photos de la soirée sur:  
<http://contrastes.urbanet.ch>

THIERRY DOMINICE



## Ratification Suisse: "Lentement mais surement"

La ratification suisse, en 1997, de la *Convention relative aux droits de l'enfant*, introduisant son application, n'est intervenue que six ans après sa signature (engagement à considérer le texte), soit au 188ème rang des pays ratificateurs.

Cette longue période aura été nécessaire pour un triple aller-retour entre les deux Chambres et permettre de soulever les incompatibilités du texte proposé par l'ONU avec la législation helvétique. Plusieurs réserves ont dû être émises par la Suisse lors de la ratification de la Convention. Parmi celles-ci figurent

le droit au regroupement familial, le droit des enfants à acquérir la nationalité suisse, la procédure pénale appliquée aux mineurs et la séparation des jeunes et des adultes en détention. Ces réserves ont nécessité, ou nécessitent encore, une adaptation ultérieure des textes de lois helvétiques.

Une gêne supplémentaire est apparue en matière de politique familiale. En effet, la convention indique également que les "institutions de garde" des enfants (garderies, crèches, familles d'accueil) doivent être favorisées par l'Etat pour aider les pa-

rents dans leurs responsabilités. Ce n'est de loin pas le cas en Suisse.

Depuis la ratification, la mise en oeuvre de la Convention a donc nécessité des mesures concrètes en Suisse, visant les textes de lois et les règlements scolaires. Par exemple, à Genève, la participation de l'enfant aux décisions qui le concernent a été accentuée. Le principe de l'écoute de l'enfant lors d'une procédure de divorce a été introduite. Le détail de ces mesures a fait l'objet d'un rapport complet soumis en 1999 à l'ONU.

PHILIPPE BLASER

### "La vérité sort de la bouche..."

#### Succès et insuccès

#### Un journal un projet: écho mitigé.

En septembre, nous vous avons encouragé à commander le film "La vérité sort de la bouche...", témoignage de 9 minutes d'un ancien enfant de la rue hondurien.

Il faut avouer que cette proposition a reçu un écho mitigé. Quoiqu'il en soit, sachez que nous vous encourageons toujours à voir et à montrer ce film disponible pour 15.-

#### Réseau international de Casa Alianza: le succès

Après l'avoir vu, Casa Alianza nous a mandatés pour réaliser des versions espagnole, anglaise et allemande de ce film réalisé par Etienne Eichenberger et Casa Alianza Suisse. L'organisation attend avec impatience de pouvoir le diffuser de par le monde.

JVB

## EN DIRECT DU NICARAGUA

*Rappelez-vous, début 1998, Casa Alianza Suisse vient de démarrer ses activités et le Genevois Maurice Machenbaum arrive à Managua pour ouvrir "Casa Alianza Nicaragua".*

*En juin 1999, après 5 ans passés chez Casa Alianza, Maurice revient à Genève, et rejoint le comité de Casa Alianza Suisse. Dans cet article, il vous livre un rapide bilan des activités de Casa Alianza Nicaragua et vous présente son successeur à la direction des programmes.*

Le 25 mai 1998, l'équipe de rue de Casa Alianza Nicaragua sort pour la première fois à la rencontre des enfants. C'est cette date symbolique qui a officialisé l'ouverture des programmes de Casa Alianza au Nicaragua.

Aujourd'hui cela fait un peu plus d'un an et demi que les éducateurs sortent, 7 jours sur 7, afin de trouver les enfants, les connaître, établir un lien de confiance à travers le dialogue et le jeu, et leur offrir une alternative de vie différente à la rue.

Durant ces 20 derniers mois, Casa Alianza Nicaragua a fait du chemin.

Un refuge avec 34 lits (pouvant accueillir jusqu'à 47 enfants avec des matelas installés sur le sol), un foyer de transition, une équipe psychosociale, un bureau d'aide légale, une équipe de réintégration familiale, un docteur, et bien entendu une structure administrative.

Vers fin 1999, ce sont déjà plus de 500 enfants différents qui ont bénéficié de l'appui de Casa Alianza, grâce au soutien permanent de donateurs comme vous et aux équipes de travail sur place.

En juin de cette année, Mario Bandas a rejoint Casa Alianza Nicaragua

afin de reprendre mon poste de directeur des programmes. Mario vient de Mexico où il a travaillé pendant 9 ans avec Casa Alianza, dont 6 ans comme directeur des programmes. Il sera en poste au Nicaragua pour deux ans, afin de continuer le développement des programmes et la formation des équipes.

Avec la directrice nationale, Zelmira García, et l'administratrice, Amparo Romero, ils forment un trio de choc au service des enfants des rues de Managua et du reste du pays.

MAURICE MACHENBAUM



**PORTRAIT: rencontre avec une "ambassadrice" des enfants de la rue**

Fin septembre 1999, à l'occasion du 10ème anniversaire de la *Convention relative aux droits de l'enfant*, une troupe d'anciens enfants de la rue de Manille est venu jouer une comédie musicale - Goldtooth - devant les délégués de l'ONU, terminant ainsi une tournée européenne. Cette comédie musical, mise sur pied par la *Fondation Stairway* ([http://members.xoom.com/stairway\\_ph/what.htm](http://members.xoom.com/stairway_ph/what.htm)), a également été jouée à trois reprises pour le public genevois (ne l'ayant pas appris assez tôt, nous n'avons malheureusement pas pu vous en informer). A cette occasion, nous avons interviewé l'une des actrices principales, Rodeline, 20 ans, ancienne enfant de la rue:

**J: Tu tiens l'un des rôles principaux dans Goldtooth. Comment ressens-tu le fait d'expliquer la vie des enfants de la rue à travers une comédie musicale ?**

**R: Je me sens puissante. Parce que tu sais, je suis sur scène, le public me regarde, et je leur montre ce que c'est qu'être un enfant de la rue. Pour moi, c'est une opportunité d'avoir reçu l'un des rôles principaux.... et je crois que je me débrouille pas trop mal.**

**J: Par le travail que vous faites, penses-tu que le public comprenne la problématique des enfants de la rue?**

**R: Oui, en dansant, en chantant, en jouant, je crois qu'on est capable de leur montrer les problèmes et les situations arrivant dans la rue.**

**J: Goldtooth a été joué à l'ONU, comment était-ce?**

**R: Bon, franchement on ne s'attendait pas à une ovation! Parce que tu sais, ils sont tous délégués et je pensais qu'ils étaient un peu snobs, avant. Mais ils ont tellement aimé qu'ils se sont même levés, tu sais, durant la dernière chanson ils ont tapé dans les mains et dansé avec nous. Et quand on a récité les droits des enfants, ils étaient vraiment presque en train de pleurer.**

**J: Stairway a joué Goldtooth pour célébrer le 10ème anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant. Quelle importance à une telle convention ?**

**R: C'est très important parce que l'ONU est la place centrale où les droits de l'homme et les droits de l'enfant sont évoqués. Et c'est important de leur montrer la réalité. Parce que je pense que les gens à l'ONU ne savent pas vraiment ce que c'est qu'être un enfant de la rue, ni quel-**

*les sont les problèmes. Ils reçoivent seulement des rapports, et même ceux qui les font ne sont pas vraiment conscients de ce que c'est vraiment. Donc je pense que c'était important que nous le leur montrions, c'est éducatif pour eux.*

**J: Souhaites-tu transmettre un message spécial pour ceux qui vivent dans des pays riches comme la Suisse ?**

**R: Mon avis est... premièrement je voudrais dire que vous êtes très privilégiés [...], mais vous ne devez pas penser uniquement à vous, pensez également aux gens autour de vous, spécialement dans les pays pauvres. Ne soyez pas trop faibles face à vos problèmes, pensez chaque fois qu'il y a quelqu'un avec un problème pire que le vôtre, comme ne pas avoir à manger, ne pas avoir d'habits, [...]. Essayez juste d'aider ces personnes. Je pense que ça fera de vous quelqu'un de meilleur.**

JEROME VON BURG

l'intégralité de l'interview (en anglais) se trouve sur <http://www.infomaniak.ch/~hdvonburg/textes-goldtooth.html>

### UN JOURNAL, UN PROJET: Soutenir l'équipe psychosociale au Nicaragua

**La situation:**

L'équipe psychosociale travaille sur le contexte familial des enfants, leur vécu et leurs sentiments. Afin d'aider un enfant, il faut du temps, de la patience, de la tendresse, du professionnalisme et du matériel pédagogique. L'équipe du Nicaragua accomplit déjà un travail de qualité, mais se trouve fort démunie d'ouvrages de référence, ainsi que de matériel adéquat pour les thérapies psychologiques.

**Une solution:**

C'est pour cette raison qu'elle nous a demandé un

coup de main afin d'avoir accès à ce matériel. Comme il ne se trouve pas au Nicaragua, nous nous sommes engagés à le chercher en Espagne et au Mexique (avec l'aide de Casa Alianza Mexico) et de le leur faire parvenir.

**Comment nous aider...**

Nous vous proposons de nous soutenir financièrement dans cette démarche afin que chaque enfant puisse bénéficier d'une aide de qualité et toujours plus professionnelle. Merci.

MAURICE MACHENBAUM

*enfants d'ailleurs* est le journal officiel de l'association Casa Alianza Suisse. Il paraît quatre fois par année.

Prochaine parution: mars 2000.

ONT FAIT CE NUMÉRO: Les auteurs des articles, J. von Burg (rédacteur en chef & maquette), H. von Burg (relecture), L. Di Florio (dessins)

Casa Alianza Suisse est une association de soutien à L'Organisation Non Gouvernementale Casa Alianza (Covenant House Latin America). Cette dernière se porte au secours des enfants de la rue et vise à leur réhabilitation sociale à long terme en Amérique centrale (Guatemala, Honduras, Mexique et Nicaragua)

**Poste:** Casa Alianza Suisse, 5 rue du Pré-Jérôme, 1205 Genève, Suisse

**Internet:** <http://www.club-association.ch/casa-alianza>

<http://www.casa-alianza.org>

**Email:** [switzerland@casa-alianza.org](mailto:switzerland@casa-alianza.org)

**CCP: 17 - 674 193 - 3**  
Casa Alianza Suisse, Genève